

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
RD1075-82 - Carrefour Arsenal - création d'un giratoire		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Département de l'Isère	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère	
RCS / SIRET		Forme juridique Administration générale
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
6° a) Infrastructures routières - Construction de routes classées dans le domaine public des départements non mentionnées aux b et c de la colonne précédente 41° a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un carrefour giratoire entre la RD1075 et la RD82 en amélioration d'un carrefour en T existant, et création d'un parking relais d'environ 70 places à proximité immédiate.	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un carrefour giratoire à 4 branches d'un rayon extérieur de 20 m, - les raccordements à la RD1075, à la RD82 et à la RD50D, - la création d'un parc relais d'une superficie d'environ 70 places, - le rétablissement des accès riverains 		

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- de sécuriser un carrefour en T dangereux
- d'améliorer les conditions de circulation au niveau du carrefour, qui génère actuellement des remontées de files de plusieurs centaines de mètres sur la RD82 aux heures de pointe
- d'intégrer un parking relais à l'aménagement pour favoriser l'intermodalité avec les lignes de transport en commun et le covoiturage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un giratoire sera créé sur la RD1075 pour raccorder la RD82 et la RD50D.

Les raccordements impliqueront de réaliser des voies nouvelles sur des parcelles cultivées (environ 350 ml).

Le parking relais sera réalisé dans l'espace disponible entre la RD1075 et la RD82, et permettra de favoriser les multimodalités et le covoiturage.

Les travaux consisteront en :

- des travaux préparatoire de dévoiement de réseaux aériens et souterrains (électricité, communication, eau potable, eau usée)
- des travaux de terrassement (déblais / remblais),
- des travaux de chaussée et d'assainissement.

Les voies de circulation actuelles et les accès riverains seront maintenus pendant les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le giratoire nouvellement créé améliorera les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

Il devrait permettre d'abaisser les vitesses pratiquées par les usagers sur la RD1075, faciliter l'insertion des usagers depuis les RD1075 et RD82. Le fonctionnement global du carrefour sera amélioré sans modifier les flux de circulation.

Le parking relais devrait favoriser les reports modaux vers les lignes de car proposées (lignes locales CAPV et Transisère) et le covoiturage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (à confirmer par l'étude hydraulique)

Le parking relais fera l'objet d'un permis d'aménager (capacité >50 places)

Il peut être concerné par la dérogation espèces protégées (à confirmer par l'étude environnementale)

Il pourra faire l'objet d'une évaluation d'incidence simplifiée sur la zone Natura 2000 (à confirmer par l'étude environnementale)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un giratoire à 4 branches à 2x1 voie	100 ml
Raccordements de la RD50D (2x1 voies)	200 ml
Raccordement de la RD82 (2x1 voies)	150 ml
Parking relais (70 places environ)	2000 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chirens, au lieu dit l'Arsenal
Carrefour entre la RD1075 et la RD82

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 4 2 ' 8 1 " 16 Lat. 0 5 ° 5 6 ' 3 2 " 88

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 4 3 ' 2 0 " 99 Lat. 0 5 ° 5 6 ' 6 0 " 85

Communes traversées :

Commune de Chirens

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet partiellement situé dans une ZNIEFF de type 2 : Val d'Ainan (1658.98 ha) et situé à proximité immédiate d'une ZNIEFF de type 1 : Marais du val d'Ainan (306.64 ha, numéro régional 38140003).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune classée totalement en zone de montagne au sens de la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 09/01/1985.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche : Parc naturel régional de la Chartreuse à 4 km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chirens est concernée par l'étape 2 du PPBE de l'Isère, mais le projet est en dehors d'une zone cartographiée (cf. annexe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé le plus proche : lac de Paladru, à 3 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne traverse pas les zones humides réglementaires. Cependant, compte tenu de leur proximité, les terrains proches de la zone humide des Maures feront l'objet d'une caractérisation de manière à proposer, s'il y a lieu, des mesures dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait l'objet ni d'un PPRN, ni d'un PPRT Le seul risque identifié est lié aux séismes : Zone de sismicité : 3
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par les zones de répartition des eaux du bassin Rhône-Méditerranée en vigueur en septembre 2019.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Présence de 4 captages sur la commune de Chirens, mais aucun dans le secteur
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence à proximité (200 m) de la zone Natura 2000 directive Habitat des Marais du Val d'Ainan (107 ha, n° européen FR8201729).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera de nouvelles surfaces imperméabilisées, et les écoulements d'eau seront à rétablir. Cela sera intégré à l'étude hydraulique réalisée dans le cadre du dossier loi sur l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux pour la constitution de la structure de chaussée et pour la réalisation des remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut entraîner des perturbations, qui seront évaluées par un inventaire faune / flore. En fonction du résultat, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront mises en œuvre. Les continuités écologiques identifiées sur la trame verte et bleue ne sont pas impactées par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à quelques centaines de mètres de la zone Natura 2000 Directive Habitat des Marais du Val d'Ainan. Les habitats sont constitués de Prairies, Marais, Tourbières et Forêts. Le projet n'impacte pas ce type d'habitat : il s'inscrit exclusivement sur des terrains cultivés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la disparition de surfaces agricoles cultivées, mais d'une surface limitée (<2 ha).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique répertorié dans les documents d'urbanisme de la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : risque d'inondation (crue torrentielle), risque de glissement de terrain (selon la carte des risques établie par la commune de Chirens et annexée au PLU en vigueur)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements d'engins uniquement en phase chantier. Ceux-ci s'effectueront uniquement de jour. En phase définitive, le trafic sera identique à l'existant
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront sources de bruit et pourront présenter une gêne pour les riverains, mais uniquement en semaine, de jour. En phase définitive, le projet permettra de diminuer les vitesses pratiquées sur la RD1075 et donc le bruit lié à la circulation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le projet n'engendre pas d'odeur supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra générer des vibrations mais de manière marginale (pas de minage, ni de recours au Brise Roche Hydraulique ou autre engin à percussion).</p> <p>En phase définitive, la situation sera identique à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement réalisé en agglomération sera équipé d'éclairage public (rétablissement de l'existant). Les arrêts de transport en commun et le parking de covoiturage seront éclairés.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le projet n'engendre pas de rejet dans l'air supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera réalisé en stabilisé de manière à limiter les surfaces imperméabilisées.</p> <p>L'eau de ruissellement sur les voiries nouvellement créées seront collectées et infiltrées dans les fossés latéraux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le projet n'engendre pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux pourront engendrer des déchets essentiellement inertes - le diagnostic sur les chaussée n'a pas révélé de présence d'amiante ou d'HAP à teneur élevée.</p> <p>Le MOA assurera le suivi et la gestion de ceux-ci conformément à la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, il n'y a pas de site patrimonial à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'entraînera aucune modification des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de contournement de la commune de Chirens est actuellement à l'étude par le Département de l'Isère, avec des travaux qui pourraient débuter en 2022. Il est situé à 1,5 km du projet de giratoire de l'Arsenal, et vise à créer une déviation de la RD1075 au nord de Chirens, de manière à améliorer la sécurité, réduire les nuisances et fluidifier le trafic. Les principaux enjeux environnementaux de ce projet routier sont : le franchissement du marais de l'Ainant et la proximité d'une zone de captage. Des mesures sont prévues pour réduire les impacts (barrières et passages à petite faune, gestion des espèces invasives en phase chanteur...), ou les compenser (Création de mares, de boisements, mise en place de nichoirs à Chiroptères et pour le Pic noir, restauration de zones humides).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Impacts du projet :

- sur le milieu naturel :

* Eau : l'emplacement du projet permet d'éviter les zones humides réglementaires. Ce point sera confirmé par les études.

* Faune / flore : un inventaire "4 saisons" sera réalisé. En fonction du résultat, le Département mettra en œuvre la séquence éviter / réduire / compenser

* Continuités écologiques : le projet n'aggrave pas la situation actuelle, mais une réflexion sera menée pour améliorer les traversées de la RD1075.

- sur le milieu humain : s'agissant d'un projet de sécurisation de carrefour, le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic, mais vise à abaisser les vitesses sur la RD1075. Cela se traduira d'une manière générale par une diminution des nuisances sonores pour les riverains. Le projet n'a pas d'impact sanitaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département de l'Isère estime qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire pour les raisons suivantes :

- Le projet est situé dans un espace semi-urbain et n'impacte que modérément les parcelles agricoles.

- Une grande partie des aménagements sera réalisé sur les emprises des voies existantes

- Le projet impacte peu le milieu naturel : pas d'emprises dans des zones humides ou dans des zones naturelles sensibles.

Pour autant, les principaux enjeux identifiés seront pris en compte dans les études, notamment :

- Evaluation des aléas glissement de terrain et crues torrentielles via les études géotechniques et hydrologiques

- Evaluation des enjeux faunistiques / floristiques par un écologue

- Mise en place de mesures, notamment en faveur des continuités écologiques en adéquation avec le SRCE

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>L'Annexe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- une présentation du projet et de ses objectifs- un plan de situation- des photographies de la zone d'implantation du projet, permettant de situer l'environnement proche et lointain- un vue en plan du projet et de l'emprise du tracé- une localisation du projet sur le PLU de Chirens- une localisation du projet par rapport à la carte des risques annexée au PLU de Chirens- une localisation du projet par rapport aux zones réglementaires : NATURA 2000, zones humides, SRCE, Trame Verte et Bleue, zones de présomptions archéologiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Grenoble

le,

10/10/19

Signature

La Directrice des mobilités

Marie-Pierre Fléchon